

S'il y a une chose à retenir des relations entre la France hexagonale et Saint-Barthélemy, c'est bien l'harmonie qui en ressort. Traversée par des enjeux souvent différents de ceux de la métropole, l'île adapte la législation à ses besoins.

LE SÉNAT : INSTANCE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE SAINT-BARTHÉLEMY



© Sébastien Courivaud

Micheline Jacques
Sénatrice de Saint-Barthélemy

thématiques communes à l'ensemble des outre-mer qui sont défendues au sein de la délégation. Chargée d'informer le Sénat sur les problématiques concernant ces territoires, j'en ai récemment été la rapporteure pour deux études majeures. L'une traitait de la politique publique du logement dans les outre-mer tandis que l'autre évoquait l'évolution des dispositions constitutionnelles relatives aux outre-mer dans la Constitution.

Actuellement, nous travaillons en commun avec la délégation aux droits des femmes sur la parentalité dans les outre-mer. Indépendamment, nous conduisons une étude sur le foncier agricole, s'inscrivant dans la continuité des travaux effectués sur le foncier en général dans ces territoires. Il y a une acuité de l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire. Elle reste au cœur de toutes les préoccupations, surtout depuis la pandémie. Pour évoquer Saint-Barthélemy, il est envisagé d'y faire de l'agriculture hors-sol ou vivrière et domestique alors qu'originellement, rien n'y pousse. L'île commence à esquisser un projet agricole pour réduire ses importations, dans une prise de conscience de l'empreinte carbone, de l'agriculture intensive, de l'impact de la mondialisation sur la planète.

Ainsi, quel que soit le sujet que la délégation traite, elle s'intéresse aux onze territoires, même par défaut dans les cas où un territoire ne serait pas concerné par la thématique en en expliquant les raisons.

Selon vous, de quels avantages bénéficient l'île depuis son passage au statut de Collectivité d'outre-mer en 2007 ?

Je ne sais pas si nous pouvons vraiment parler d'avantages car viennent toujours des inconvénients avec un statut – quel qu'il soit.

Mais il est vrai que ce statut a incontestablement donné l'opportunité d'une adaptation la plus étroite possible à sa réalité locale. Le transfert des compétences qui en a découlé permet à Saint-Barthélemy de décider des règles qui s'appliquent localement dans les domaines structurant la vie de l'île (la fiscalité, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire...). Ce statut est arrivé pour entériner des pratiques, certaines exercées par la commune alors qu'elles ne lui étaient pas dévolues, en réalité.

Il a par ailleurs fondé, de mon point de vue, l'équilibre institutionnel et la relation harmonieuse actuels de Saint-Barthélemy avec l'État.

En tant que vice-présidente de la délégation aux outre-mer, comment assurez-vous la représentation de Saint-Barthélemy au Sénat ?

Étant la seule sénatrice de l'île, c'est d'abord une première manière d'en assurer la représentation : je suis la voix de Saint-Barthélemy au sein de la délégation et plus globalement, au sein de la Chambre haute. Michel Magras, mon prédécesseur, en a été l'emblématique président de 2014 à 2020, ce qui assure encore une place singulière à Saint-Barthélemy.

C'est aussi au travers des travaux portés par la délégation que les sujets traversant notre île sont amenés à être mis en lumière. Plus généralement, ce sont des

En tant que sénatrice, quels sont les grands dossiers que vous êtes amenée à traiter ?

En matière de politique d'organisation des soins, j'ai déposé une proposition de loi organique visant à permettre à l'île de participer aux compétences de l'État en matière de financement des dépenses de santé. C'était en effet un sujet essentiel selon moi, dont il fallait se saisir. De par ses caractéristiques insulaire et démographique (une population de 10 000 habitants), les services de sécurité sociale à Saint-Barthélemy ne peuvent pas être conceptualisés de la même manière qu'en France hexagonale. Pour répondre aussi au principe de proportionnalité, il était nécessaire de prendre des mesures pour assurer une continuité dans l'accès à des soins minimums.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par le Sénat, qui en a – je crois – bien saisi les enjeux. Il fallait trouver un dispositif qui garantisse au territoire d'être entendu par l'État pour mieux ajuster ses politiques publiques. Cette proposition de loi, et tous les sujets qui en découlent, me valent d'être en discussion régulière avec le Gouvernement.

Par ailleurs, je travaille sur les questions des violences faites aux femmes et du sort des enfants orphelins de féminicide. Je suis également impliquée au sein du groupe d'amitié France-Caraïbes et sur la question de la différenciation territoriale. Enfin, je reste bien évidemment attentive aux problématiques de logement.

Au-delà des sujets concernant Saint-Barthélemy, il faut garder en tête qu'on est avant tout sénateur ou sénatrice de la République. Je participe ainsi pleinement au travail de législateur indistinctement des territoires, pour l'ensemble de la République.

En quoi vos précédentes fonctions au Conseil territorial nourrissent-elles aujourd'hui votre réflexion politique ?

Connaître l'historique de l'île contribue indéniablement à alimenter ma réflexion

politique. Savoir d'où vient la collectivité, être au courant des grands principes qui ont participé à la construction de Saint-Barthélemy et des fils conducteurs qui ont permis d'administrer et de conduire les politiques ces vingt dernières années – lorsque j'étais élue locale – sont des atouts considérables. Ils viennent soutenir l'ensemble des décisions que je suis amenée à prendre.

Il est toujours plus aisé de légiférer en connaissant l'histoire et en contextualisant. C'est d'ailleurs là tout l'enjeu de la loi, surtout lorsqu'il s'agit des territoires : produire une norme en connaissance de cause, sans être déconnecté de la réalité du terrain. Chaque sénateur a à cœur de légiférer en mettant le curseur au bon endroit. Et pour cela, avoir été élue locale est un véritable avantage. Je suis avertie sur le fonctionnement de la collectivité de Saint-Barthélemy, ses besoins et ses contraintes dont j'ai pris connaissance tout au long de ma représentation au sein du Conseil territorial.

Enfin, quelle vision portez-vous pour l'avenir de Saint-Barthélemy ?

Pour préserver notre île et son modèle, il s'agira – selon moi – de continuer à assurer l'équilibre du territoire avec des politiques adaptées, tout en se prémunissant de la tentation de démultiplier les politiques publiques. Les élus précédents l'avaient d'ailleurs bien compris.

Cela peut sembler être un paradoxe au premier abord : devoir maîtriser, et parfois même freiner, le développement de Saint-Barthélemy alors qu'il est bien souvent à l'initiative de progrès pour le territoire ! Cependant, il faut être conscient que développer l'île sur ses aspects économiques (augmenter la production, les constructions, l'activité etc.), c'est prendre le risque de sa saturation. Cette dernière dégraderait considérablement les indicateurs de qualité de vie et d'épanouissement humain pour une île de cette superficie (21 km² !).

Il faut, au contraire, continuer cette recherche de l'équilibre et notamment avec la nature. Aujourd'hui, 66 % du territoire ne sont pas constructibles : cela exige donc de trouver une certaine harmonie entre les besoins en logement et la préservation de notre environnement.

Saint-Barthélemy a une importante capacité de résilience, dont nous avons pu être les témoins par le passé, et pour laquelle nous pouvons être optimistes – à supposer que chacun ait en tête que la qualité de vie repose sur cette exigence d'équilibre, parfois fragile. Si nous perdons cela de vue, Saint-Barthélemy ne sera plus l'île que nous connaissons.

Propos recueillis par
Annabel Martinez-Canavy

